

## Jean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 16 novembre 1887

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (27)

Collation 1 p. (62r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Paul Rietsch, 16 novembre 1887, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52439>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 novembre 1887](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Rietsch, Paul](#)

Lieu de destination 68, rue Royale, Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Sur l'exclusion du Familistère de l'anarchiste Duplaquet. Godin confirme à Rietsch sa lettre du 14 novembre. Il lui adresse le jugement rendu par le juge de paix de Guise, comme demandé dans sa lettre du 12 novembre 1887.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 11/10/2024

---

Guise Familistère  
16 Novembre 1887

Monsieur,

J'ai l'honneur de  
vous confirmer ma  
lettre du 16/10/87 de vous  
adresser sous ce pli,  
le 3<sup>e</sup> document demandé  
par votre lettre du 12<sup>th</sup>:  
Jugement rendu par le  
tribunal de paix.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de toute ma  
considération

Yves Denfert

Monsieur Beitch, avocat.